

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 04/10/2023		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 37 2023
		Séance du 12 OCTOBRE 2023		
Membres en exercice : 10		L'An Deux Mille Vingt Trois le Douze Octobre à 18 heures		
Présents : 7	Absents : 2	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,		
Représentés : 1	Pour : 7	Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, THEULE JC, VEDEL P, M. GILHET B KROGSDAHL A, STEHLE C, (R. SIEGEL ne prend pas part au vote car intérêt dans cette délibération)		
Contre : 0	Abstention : 0	Absents excusés : MINAZZO D procuration à THEULE JC		
		Absents : HOMBERT B, NICAISE V.		
		Secrétaire de séance : MORESMAU JP.		

Objet : Demande de subvention au conseil Départemental dans le cadre du FAIC pour l'achat et la mise en place de la signalétique

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait par délibération en date du 20/10/2022 mandaté la société Anagram pour la réalisation d'un schéma communal de signalisation piétonne et routière.

En effet, l'attractivité touristique de notre commune se doit d'avoir un dispositif d'information homogène et uniforme à destination des habitants et des visiteurs.

Ce schéma vient d'être restitué ; l'objectif de ce document a été de répertorier toutes les actions à mettre en place autour d'une charte signalétique neutre, intégrée au site et réaliste sur le plan technique et financier (mise en œuvre, entretien, réactualisation, budget).

Il convient maintenant de passer à la phase opérationnelle qui vise en l'achat et l'installation de la signalétique.

Monsieur le Maire propose de demander au Conseil départemental de l'Hérault une subvention dans le cadre du Fonds départemental d'investissement d'aide aux communes (FAIC) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Signalétique piétonne achat et pose	24 320 €	Subvention FAIC 80 %	30 800 €
Signalétique routière achat et pose	10 680 €	Autofinancement 20 %	7 700 €
Frais prévisionnel d'installation	3 500 €		
Total	38 500 €	Total	38 500 €

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Donne son accord pour la réalisation du projet d'un montant prévisionnel de 38 500 € HT
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Hérault une subvention de 80 % du montant des travaux HT soit 30 800 €.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20 % du montant HT
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour. Mois. An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.

Le / La secrétaire de séance,

